

Le lancement

Maintenant tout est prêt. Le son aigu d'un sifflet l'annonce. Mlle Nicole Van Doosselaere, fille de M. Van Doosselaere, administrateur de la C. C. M., est la marraine, en remplacement de sa mère, Mme Van Doosselaere, empêchée. D'une main ferme, elle porte le coup de hache, et le « Jordaens » glisse lentement dans l'élément liquide, baptisé en cours de route par la bouteille de champagne écumante. Il est trois heures précises.

Des cris, des hurrahs, des félicitations.

Les caractéristiques du « Jordaens ».

Le vapeur « Jordaens » jauge 2.350 tonnes, sa longueur entre perpendiculaires est de 249'0" pieds, sa largeur hors membrures de 37'0" pieds et son creux de côté de 17'0-1/2" pieds.

Il est du type à un pont avec gaillard d'avant et pont surélevé à l'arrière, dit « Selftrimming Collier ». Il est inscrit pour la 100 A. 1 au Lloyds Register. Il aura une vitesse de 10 nœuds chargé et de 11 nœuds sur lest.

Les officiers seront logés dans des cabines situées sur le pont, l'équipage dans le gaillard d'avant, comprenant salle de bains et

mess, séparément pour les matelots et les chauffeurs.

Le bateau aura 4 mâts, 8 treuils et 8 bômes de charge en acier, pouvant manipuler des poids de 5 tonnes et dépasser suffisamment le bord du navire pour pouvoir charger ou décharger directement des wagons sur quai au moyen de grappins.

Le bateau sera spécialement aménagé pour le trafic de charbons entre l'Angleterre et le Continent, et on peut dire qu'il est tout à fait « dernier cri » dans son genre.

La machine à triple expansion avec cylindres de 18" × 49" de diamètre, course de piston de 33 pouces, avec 2 chaudières 13'0" diamètre sur 10'6" de longueur, pression 12 atmosphères, sera fournie par la North Eastern Marine Engineering Co Ltd. de Sunderland, mais l'installation à bord se fera à Hoboken, par l'Antwerp Engineering Cy même.

La réception

Après la cérémonie, on se rend au hall des bureaux de l'Antwerp Engineering Cy, où aura lieu la réception. En un clin d'œil, la grande salle est pleine de monde. C'est M. Gerling, le président du Conseil de l'A. E. G. qui ouvre la série des discours...

Chantiers Navals de l'Escaut

10211

Sous cette appellation, il a été constitué, le 3 février 1925, par-devant Me Alfred Dirix, notaire à Zwyn-drecht, et Me Xavier Gheysens, notaire à Anvers, une société anonyme ayant son siège social établi à Anvers.

La société a pour objet: l'établissement et l'exploitation de chantiers pour la réparation, la démolition, la construction, l'achat et la vente de bateaux, bâtiments de mer ou fluviaux, en fer ou en bois, ainsi que la fabrication de tous produits en fer ou en acier, et, en général, tout ce qui se rapporte à cet objet.

Le capital social est fixé à 5.000.000 de fr. divisé en 10.000 actions de capital de 500 fr. chacune.

En outre, il existe 15.000 parts de fondateur, ne pouvant être augmentées que jusque 20.000 au maximum.

M. Michel Maes, expert nautique, à Anvers, fait apport à l'actuelle société de:

- a) Ses études, plans, négociations et démarches faites pour la présente constitution;
- b) De diverses parcelles de terres;
- c) De plusieurs immeubles (briqueteries);
- d) De machines et tout un matériel divers.

En rétribution, il est alloué à M. Maes : 4.000 actions de capital entièrement libérées; 10.000 parts de fondateur, sans valeur nominale, et une somme en espèces de 1.200.000 fr.

Les 6.000 actions restantes sont toutes souscrites par divers.

Sont nommés administrateurs: MM. Fels, Hansoul, L'Hoest, Maes et Van de Velde, pour l'instant.

Commissaires: MM. Bulcke, A. Brukard, L. Maes, A. Rotsaert et L. Wynen.